



informations

Association pour une médecine  
élargie par l'anthroposophie

Printemps 2002

## A nos membres

Nous avons le plaisir de vous inviter cette année à l'**Assemblée générale du 25 mai 2002** dans un site particulièrement attrayant: le **monastère bénédictin de Rheinau**, fondé en 778, à quelques kilomètres des chutes du Rhin. C'est de là que l'influence de **Fintan**, l'un des derniers moines irlandais itinérants rayonna dans l'Europe naissante du IXe siècle. – L'initiative lancée sur ces lieux par des personnes d'orientation anthroposophique suit les traces de ce pionnier. La Fondation **Fintan** a été créée en 1998. Elle déploie ses activités dans le domaine de l'agriculture, de la thérapie sociale et de l'art, dans les remarquables bâtiments historiques du cloître. Le Conseil d'Etat a loué ce domaine – le plus grand du canton de Zurich – à la fondation **Fintan** pour 30 ans. Celle-ci s'est fixé pour but de l'exploiter en agriculture biodynamique et d'en faire un lieu de rencontres, d'assistance et de nouvelles impulsions.

Nous nous réjouissons d'accueillir un grand nombre d'entre vous à l'occasion de notre **25<sup>e</sup> Assemblée générale**, assemblée générale pour ainsi dire «historique», dans ce lieu au passé lui-même riche d'histoire. Pour accéder à Rheinau, situé dans la boucle du Rhin au sud de Schaffhouse, on peut utiliser les transports publics, par exemple depuis la gare de Zurich (départ 8h07, 8h10 ou 8h18), de Winthertour (départ 8h41) avec changement à Marthalen, et de là en voiture postale (départ 9h02), arrivée à Rheinau à 9h16. Les membres de la région de Bâle peuvent prendre un bus à Arlesheim (départ 8h15) pour Rheinau, retour à Arlesheim vers 18h.

Comme vous pouvez le lire sur l'**invitation ci-jointe**, le projet Fintan et ses entreprises à Rheinau seront présentés aux membres après l'accueil. L'Assemblée générale sera suivie d'un repas végétarien et d'une visite guidée de l'exploitation. Pour terminer, il sera possible de prendre un bateau à moteur bien équipé pour remonter le Rhin jusqu'aux chutes tumultueuses.

### **Le Conseil national rejette l'euthanasie active directe**

Le 11 décembre 2001, le Parlement a rejoint l'attitude du Conseil fédéral en ce qui concerne l'assistance au décès, et un débat relativement

### **En annexe vous trouverez**

- *la facture pour la cotisation*
- *l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan, le compte de résultat et le budget*
- *la brochure «Les sources de la créativité au cours de la vie»*
- *le formulaire de l'initiative «Moratoire sur les antennes de téléphonie mobile»*

court a été suivi d'un vote en majorité contre la dépénalisation de l'euthanasie active directe, même dans le cas de circonstances particulières. De même, le Parlement a rejeté une démarche demandant un cadre légal pour les organisations agissant en Suisse et procurant assistance, même bénévole, aux personnes suicidaires. Par contre, une motion du conseiller national Guido Zäch demandant de compléter les lacunes de la législation dans le cadre de l'euthanasie active et passive indirecte a été transmise au Conseil fédéral.

*«Dans nos pensées, la naissance et la mort sont opposées. Mais elles ne sont ni contraires, ni polaires, car la mort est aussi une naissance.»*

*Jean Gebser, *Urangst und Urvertrauen*  
(Peur et confiance fondamentales)  
Bad Boll, 8 octobre 1972*

Trois jours après les débats du Conseil fédéral, une émission à la télévision suisse, ARENA, a relancé la discussion sur l'**assistance au décès**, devant une audience très large. Nous fûmes invités à proposer deux représentants de la médecine anthroposophique: le docteur Peter Heusser et Madame Ursa Neuhaus, présidente de la nouvelle association APIS/SAES (Soins Anthroposophiques en Suisse), qui se sont chargés de cette tâche impromptue et difficile. C'est certainement la brochure d'anthrosana «Das Sterben ist auch Geburt» (La mort est aussi une naissance) qui nous a fait connaître. Elle avait été adressée avec une lettre d'accompagnement à tous les parlementaires et aux médias. Cette brochure, qui contient des récits émouvants et des pensées profondes sur la mort, reçut un écho si positif que nous l'avons adressée début avril en deux exemplaires à toutes les maisons de retraite en Suisse alémanique, avec une invitation au symposium «Accompagnement des mourants – Assistance au décès – Euthanasie», qui se déroulera à Berne le 23 mai 2002. Ce symposium s'adresse aux groupes professionnels concernés et est organisé par l'Institut de médecines complémentaires de l'Université de Berne KIKOM (Kolle-giale Instanz für Komplementärmedizin) et par l'Association suisse des médecins d'orientation anthroposophique. De nombreuses inscriptions ont déjà été reçues pour ce symposium.

### **La téléphonie mobile – une communication risquée**

Cette année paraîtra une nouvelle brochure **anthrosana** en allemand sur ce thème, rédigée par Edwin Hübner, professeur de mathématiques et de physique à Francfort. Une description complète des différentes ondes électromagnétiques et de leurs effets sur l'organisme humain est suivie d'un avertissement de l'auteur sur les risques des téléphones portables et des téléphones sans fil à la maison. Beaucoup d'indications tendent à prouver que le système nerveux central est agressé par les rayonnements électromagnétiques. **Les enfants et les jeunes sont particulièrement menacés**, car ils sont encore en pleine croissance. Comme il n'existe pratiquement aucune étude sur les effets à long terme, les scientifiques risquent de débattre encore pendant des années, et il sera impossible que les administrations puissent établir des valeurs limites fiables. Elles déclarent d'ailleurs sans ambages qu'au vu de l'état actuel des recherches, **il n'est pas exclu qu'un risque pour la santé existe** et que les valeurs limites fixées pour les antennes ne sont qu'un compromis entre utilité et protection. Cette incertitude incite la population concernée à se prononcer de plus en plus fermement contre un développement du réseau déjà dense de 5 000 antennes. En Suisse, il y aurait déjà actuellement **5 millions de téléphones mobiles en service**.

Les fabricants de téléphones mobiles et les installateurs de réseaux combattent naturellement l'idée de tout effet nocif, car leur intérêt économique est plus important que la santé de leur clientèle. En Suisse, il n'existe malheureusement aucune obligation de déclaration sur l'intensité du rayonnement (mesuré selon un taux d'absorption spécifique

SAR = Specific Absorption Rate), très variable selon le modèle. C'est pourquoi le Conseil fédéral a été chargé mi-avril par le Conseil national de tester les valeurs limites et de les fixer, comme c'est déjà le cas en Amérique et en Australie.

### **Initiative populaire fédérale sur les antennes**

Le 12 mars 2002 a été lancée à Zurich une initiative populaire qui exige **qu'aucune antenne à rayons non ionisants pulsés ne soit dorénavant construite, jusqu'à ce que leur caractère inoffensif pour la santé soit entièrement démontré** par les fabricants. Le problème majeur consiste dans le fait que la téléphonie mobile de la deuxième génération (GSM) se base sur les rayons non ionisants pulsés à haute fréquence. Ce type de rayons n'existe pas dans la nature et leurs effets n'ont pas été suffisamment étudiés. On soupçonne qu'ils nuisent à la santé des êtres humains et de l'environnement. Le décret fédéral destiné à protéger contre les rayons non ionisants pulsés (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant ORNI) ne tient compte que des effets thermiques des antennes de téléphonie mobile, sans considérer les effets biologiques – bien que ces derniers soient probablement plus dangereux pour les humains et l'environnement. L'initiative exige également un **renversement de l'obligation de preuve**: ce ne serait plus aux personnes touchées de démontrer que les antennes sont nocives, ce qui leur est financièrement quasi impossible, mais, tout comme pour les médicaments, ce seraient les producteurs, et donc ici les sociétés de téléphonie et les fabricants d'antennes, qui devraient apporter les preuves de leur innocuité.

Bien qu'un seul réseau soit suffisant, il est à craindre, dans le cadre légal actuel, que chacune des trois sociétés téléphoniques actives en Suisse élargisse son propre réseau, aussi bien pour l'actuelle GSM que pour la génération suivante de téléphonie mobile UMTS (**Universal Mobile Telecommunication System**), où quatre fabricants sont autorisés. Cela signifie qu'au cours des prochaines années, il faut s'attendre à l'installation de **20 000 antennes supplémentaires**. Le désavantage majeur est la superposition des fréquences, qui entraîne des perturbations multipliées sur les cellules vivantes, bien supérieures aux stimulations dues à une seule fréquence. Beaucoup de gens vivent et travaillent à proximité des antennes, et **les effets sur leur santé sont imprévisibles**, de même que les coûts de santé qui en résultent et, à la longue, les primes d'assurance-maladie.

Une initiative populaire est la seule possibilité d'entraver la croissance de cette forêt d'antennes. C'est pourquoi nous vous invitons à retourner **au plus vite le formulaire suivant avec le plus de signatures que possible**. Vous trouverez d'autres informations sur cette initiative sur Internet sous [www.antennenmatorium.ch](http://www.antennenmatorium.ch), avec une liste des questions fréquemment posées, et la possibilité d'imprimer d'autres formulaires à distribuer autour de vous. Veillez à ce que **seules les personnes ayant droit de vote dans la même commune signent la même feuille!**

### **Fédération européenne des Associations de patients pour la médecine anthroposophique (EFPAM)**

Début octobre 2001, au cours du troisième congrès mondial de médecine anthroposophique, qui a eu lieu au Goetheanum, des représentants des associations européennes de patients ont décidé de fonder une fédération destinée à défendre leurs intérêts à Bruxelles. Le 27. 11. 2001,

*«Il ne faut pas oublier non plus que l'électricité agit toujours particulièrement sur l'organisation supérieure, l'organisation tête chez l'homme et chez l'animal et que par conséquent, chez la plante, c'est sur le système racine qu'elle agit avec une force extraordinaire.»*

*« ... l'électricité est redoutable parce qu'elle a des effets insoupçonnés. A bien y réfléchir, il ne fait pas de doute qu'il y a là une évolution dans le sens d'une utilisation de l'électricité en surface sous forme rayonnante, mais aussi sous forme conductrice afin de transmettre des nouvelles le plus vite possible d'un point à un autre; à vivre ainsi, notamment dans l'électricité rayonnante, les hommes finiront par ne plus comprendre ces nouvelles qui leur parviennent avec tant de rapidité. Cette vie agit comme un éteignoir sur la faculté de comprendre.»*

Rudolf Steiner, GA 327  
16 juin 1924

## Les sources de la créativité au cours de la vie

**Le docteur Michaela Glöckler constate dans cette nouvelle publication d'anthrosana:** «La question de la faculté créatrice en l'homme est en même temps la question du but de la vie, auquel il est adonné et qui nourrit son avenir. Ce but de la vie est caractérisé le plus globalement par le mot 'amour'. Là où vivent l'amour et l'empathie se réalisent l'ouverture et la rencontre, naît la stimulation par le donner et le recevoir, bref, s'accomplit le développement.»

cette fédération a été enregistrée au Tribunal d'Instance de Strasbourg sous le nom d'**European Federation of Patients' Association for Anthroposophical Medicine (EFPAM)**. Nous avons participé à la fondation de cette importante fédération dès les premières heures et **anthrosana** est le premier membre d'un pays qui n'appartienne pas à l'Union européenne.

La réglementation des médecines naturelles et de la médecine anthroposophique dans l'Union européenne a des conséquences certaines pour la réglementation en Suisse, ainsi par exemple la nouvelle Loi sur les produits thérapeutiques. C'est pourquoi **anthrosana** s'intéresse à ce sujet et est membre depuis douze ans déjà de la **Fédération Européenne des Usagers de la Médecine Naturelle (FEUMN)**. Les mesures cherchant à harmoniser la santé publique et la prédominance de la médecine allopathique menacent sérieusement la multiplicité des méthodes dans l'Union européenne. Pour contrer cela, une initiative destinée à rassembler des signatures selon l'exemple du **Comité d'action pour la médecine populaire** est en préparation. En outre, le caissier de l'EFPAM, Örjan Retsler, de Stockholm, s'est déclaré prêt à s'engager à Bruxelles en faveur de la médecine anthroposophique, comme il l'a déjà fait avec succès pour la pédagogie Steiner.

## Le Forum pour une médecine intégrale se constitue en association

Fondé en 1987, le **ffg – forum pour une médecine intégrale** (depuis trois ans sous ce nom) s'est constitué en association au mois de mars 2002, avec un conseil d'administration largement soutenu. Les statuts ont été établis en sorte que des actions rapides soient possibles (par exemple la pétition en faveur du maintien de la diversité des produits thérapeutiques). De plus, le **ffg** se conçoit comme une **organisation faitière des associations de médecines complémentaires et alternatives**, ouverte aux thérapeutes non médecins et aux associations thérapeutiques.

C'est avec plaisir que nous vous remettons la **brochure ci-jointe** de la série «Conscience et santé» du docteur Michaela Glöckler «**Les sources de la créativité au cours de la vie**». L'auteur – pédiatre et directrice de la Section Médicale au Goetheanum à Dornach – explique comment il est possible de conserver et de stimuler à tout âge les facultés créatrices et l'ouverture au monde.

Il nous reste à vous remercier de votre fidèle soutien et du prompt **règlement de votre cotisation de membre**. S'il vous est possible **d'arrondir le montant de la cotisation par un don**, nous vous en serions particulièrement reconnaissants. Sans ces moyens financiers complémentaires, nous serions très restreints dans nos activités.

Avec tous nos meilleurs vœux de santé et un souffle printanier, nous vous adressons nos salutations les meilleures.



Postplatz 5, Case postale  
4144 Arlesheim  
Téléphone 061 701 15 14  
Téléfax 061 701 15 03  
E-Mail [info@anthrosana.ch](mailto:info@anthrosana.ch)  
Internet [www.anthrosana.ch](http://www.anthrosana.ch)

Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion